

Aubusson, le 09/05/2017

Maîtrise d'Ouvrage : Commune d'Aix
19200 AIX

Objet : Construction d'une extension d'une salle des fêtes
Réglementation Thermique

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous confirme que, conformément à la fiche d'application de la RT2012 du 8 juin 2015 éditée par le CSTB, précisant le champ d'application de la Réglementation Thermique selon l'usage d'un bâtiment, l'opération d'extension de la salle polyvalente n'est pas soumise aux exigences de la RT2012.

En effet, il est indiqué dans le document cité que, compte –tenu des spécificités liées à leurs usages (hygrométrie, apports internes, grande variabilité de l'occupation,...), aucun scénario conventionnel spécifique ne peut être défini pour les salles polyvalentes.

En conséquence de quoi, aucune attestation de conformité à la réglementation thermique ne peut être générée ni produite.

Toutefois, ce projet peut faire appel à toutes stratégies visant à réduire les consommations d'énergie.

Les matériaux mis en œuvre de cette construction respecteront à minima les exigences des certificats d'économies d'énergie.

		Résistance thermique supérieure R ou égale à	
Murs ITI ou ITE		3,70	m ² .K/W
Combles	Rampant	6,00	m ² .K/W
	Combles perdus	7,00	m ² .K/W
Toiture terrasse		4,50	m ² .K/W
Plancher sur un sous sol non chauffé, vide sanitaire ou passage ouvert		3,00	m ² .K/W
Fenêtre de toiture			
	Sw > 0,36	1,50	W/m ² .K/W
Fenêtres ou portes fenêtres			
	Sw > 0,30	1,30	W/m ² .K/W
	Sw > 0,36	1,70	W/m ² .K/W

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

S. PASSAVY